

N°473

11 OCTOBRE 19

FOOT



Météo 12 et 13 Octobre 2019

L'HEBDOMADAIRE DU DISTRICT

INFOS DISTRICT

CALENDRIER DES FOR-
MATIONS

DÉTECTIONS

FOOTBALL D'ANIMATION

CSG

SR



ÉLU DE PERMANENCE

M.HADEF Ahmed sera à votre écoute durant ce week-end du 12 et 13 Octobre 2019 au :

06 69 25 92 93



seine saint denis
LE DÉPARTEMENT



Crédit Mutuel



DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL 65/75 avenue Jean Mermoz 93120 La Courneuve

Tel: 01.48.19.89.40 / mail: secretariat@district93foot.fff.fr / site officiel: district93foot.fff.fr

Twitter [@District93foot](https://twitter.com/District93foot) Facebook [@District93foot](https://www.facebook.com/District93foot) Instagram [@District93football](https://www.instagram.com/District93football)

Horaires d'Ouverture

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	<i>Fermé</i>	14h00 - 18h00
MARDI	10h00 - 13h00	14h00 - 18h00
MERCREDI	10h00 - 13h00	14h00 - 18h00
JEUDI	10h00 - 13h00	14h00 - 18h00
VENDREDI	10h00 - 13h00	14h00 - 18h00
SAMEDI	<i>Fermé</i>	<i>Fermé</i>
DIMANCHE	<i>Fermé</i>	<i>Fermé</i>

REPORT DES MATCHS

Nous vous rappelons que conformément au règlement, toutes demandes de reports de matchs (jour, heure, lieu, etc.) doivent IMPÉRATIVEMENT se faire via « l'application FootClubs ».

Aucune demande formulée par un autre moyen ne sera traitée.

Merci de votre compréhension.

Formation CFFI Module U11 du 17 CFFI MODULE U11 DU 17 AU 18 OCTOBRE 2019

Il reste encore des places pour le module U11 du 17 au 18 octobre 2019 à Stains.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez Contacter Le District de la Seine Saint Denis de football.

Mail: technique@district93foot.fff.fr

Détection U15 Féminine – 1er Tour

La première détection U15 Féminine aura lieu le mercredi 23 octobre 2019 au stade Géo André de La Courneuve.

Le rendez vous est à 13h30 (autorisation parentale obligatoire)

Liste des clubs qui ont inscrit des joueuses:

- AF Bobigny
- FC Montfermeil
- FC Montreuil
- Neuilly Plaisance FC
- RC Saint Denis
- Red Star FC
- Stade de l'Est
- Féminine de Villepinte



Vous pouvez encore inscrire des joueuses contact:
technique@district93foot.fff.fr

[Autorisation parentale](#) [Rassemblement](#) [Detection](#) [Selection](#)



Calendrier des formations

	DATE	ACTION	DETAILS	SITE	PLACES RES-TANTES
OCTOBRE	14 et 15 oct.	MODULE	U15	Stade Henri Vidal, 93 rue Utrillo 93370 Montfermeil	5
	17 et 18 oct.	MODULE	U11	Stade Auguste Delaune rue Michel Rolnikas 93240 Stains	17
	28 et 29 oct.	MODULE MINEUR	U9	Stade Léo Lagrange 2-4 avenue de Verdun 93140 Bondy	16
NOVEMBRE	4 et 5 nov	MODULE	U9	Stade Gaston Bussière, 34 rue Gabriel Péri 93270 Sevran	22
	8 et 9 nov	MODULE	U6/U7	District de la Seine Saint Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz 93120 La Courneuve	22
	14 et 15 nov	MODULE	SENIOR	Parc des sports rue Jean Jaurès 93260 Les Lilas	19
	18 et 19 nov	MODULE	U13	LIEU A DEFINIR	22
	21 et 22 nov	MODULE	GBD	LIEU A DEFINIR	22
DECEMBRE	2 et 3 dec	MODULE	U11	District de la Seine Saint Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz 93120 La Courneuve	22
	9 et 10 dec	MODULE	U15	LIEU E DEFINIR	22
	16 et 17 dec	MODULE	Futsal initiation	LIEU A DEFINIR	22

PROCESS D'INSCRIPTION des Modules de Formation.

- Etre titulaire d'une licence FFF sur la saison 2019/2020 comportant le cachet médical validé.

Pour les licences non visées par un médecin:

- Fournir un certificat médical de moins de 3 mois d'aptitude à la pratique du football et à son enseignement.

-Inscription uniquement en ligne sur le site du District, en adressant le règlement dans les 10 jours (délai de rigueur), d'un montant de **80 euros** pour les frais pédagogiques et **20 euros** pour les repas, soit **100 euros** à l'ordre du District de la Seine-Saint-Denis de football, **sans le règlement votre inscription sera retirée.**

- Une formation se déroule avec un minimum de 16 stagiaires et un maximum de 22.

- Les dossiers d'inscription complets seront retenus dans l'ordre d'arrivée.

Rappel :

-Gratuité pour les filles hormis une participation de 20€ pour les repas (obligatoire).

DÉTECTIONS

PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE (P.E.S)

Les détections se déroulent le mercredi après-midi. Les rendez-vous sur les sites sont fixés à 13h30 précises.

Détections U13 Garçons (nés en 2007)

1^{er} tour de détection pendant les vacances scolaires de

la toussaint (matin et après-midi).

Les 21, 22, 24, 25 et 31 octobre 2019. *(Lieu à définir)*

Détections U15 Garçons (nés en 2005).

Le mercredi 16 octobre 2019. *(Lieu à définir).*

Lundi 28 et mardi 29 octobre 2019 ; stage en matinée.
(Lieu à définir).

Stage U16 Garçons (nés en 2004).

Mercredi 23 octobre 2019 *(lieu à définir).*

Le dimanche 27 octobre 2019, match amical en matinée. *(Lieu à définir).*

Le mercredi 30 octobre 2019 Interdistricts au Domaine de Morfondé (77).

Détection U15 Filles (nées en 2005)

Le mercredi 16 octobre 2019. *(Lieu à définir).*

Mercredi 23 et 30 octobre 2019 ; stage en matinée.
(Lieu à définir).

FOOTBALL D'ANIMATION

« LES RENTRÉES DU FOOT »

⇒ Fillofoot U6F à U9F le 13 octobre 2019 à 9h30
au Parc des Sports Auguste Delaune de Saint
Denis (9 Avenue Roger Semat, 93200 Saint-
Denis) .

COMMISSION SPORTIVE GÉNÉRALE

Réunion du 18 Septembre Janvier 2019

- **En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement,**
- **En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,**
- **En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.**

- **Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à une feuille de match papier** (notamment pour les compétitions en cas de défaillance de la Feuille de Match Informatisée) : la présentation des licences est effectuée sur l'outil Footclubs Compagnon.
- A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle(s)-ci. Dans ce cas :
- Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence avec la partie relative au contrôle médical dûment complété dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- L'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.
- Si un joueur ne présente pas sa licence dans les conditions susvisées, le club doit présenter :
- une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle et étant saisie par l'arbitre dans les conditions définies à l'alinéa 3 du présent article.
- la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

En résumé :

FMI : Tablette du club recevant

Feuille de match papier :

Sur Footclubs Compagnon (application)
ou

Licences imprimées par le club sur papier
ou

Présentation pièce d'identité avec photo et demande de licence
2019/2020 ou certificat médical

Toutes les demandes de changement (horaire/terrain) doivent passer par Footclubs pour que votre adversaire en prenne connaissance et donne son accord le cas échéant.

Dans le cas où vous êtes club extérieur et que votre adversaire est absent, n'oubliez pas de vous munir d'une feuille de match papier, remplissez votre composition d'équipe, faites tamponner votre présence si possible par le gardien du stade et transmettez la feuille au District dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

Match remis (double clique sur l'image)

DISTRICT SEINE SAINT-DENIS		Matchs remis / rejoints	
Match		Antenne date	Nouvelle date
Benetton U20 / Phase 1			
Poule A			34
21051017	51943.1	584213 Romanelle-Fc 2	- 537678 Enfants Gouttes D'Or 1
			06/10/2019
			17h
U18 U20 / Phase 1			
Poule B			44
21067294	52965.1	503992 Chancy Fc 1	- 524329 Coulterman Fc 1
			13/10/2019
			19h
Cherif Libre / U20 Espoirs / B			
Poule 6			46
21573226	53178.1	542374 Anillat Paris 19 20	- 548942 Olympique Pantin 20
			06/10/2019
			19h
21573263	53182.1	548744 Courmoulin Oly 20	- 541449 Stains Es 20
			05/10/2019
			19h
U16 U17 / Phase 1			
Poule 6			47
21056496	52743.1	532133 Subigny A1 2	- 542390 Paris Vilpente 1
			06/10/2019
			19h
U16 U17 / Phase 1			
Poule B			53
21056694	53943.1	581053 As Stains 93 1	- 517379 Gennevilliers Esp 1
			06/10/2019
			19h
U16 U17 / Phase 1			
Poule C			54
21056694	53113.1	581402 Af Paris 18 2	- 511117 Champsvet Sports 1
			06/10/2019
			19h
21056698	53117.1	508894 Neuilly St 2	- 551943 Bagigny E.F.C. 1
			06/10/2019
			19h00
U14 U15 / Phase 1			
Poule 6			18
21019873	51103.1	584212 Epinay Academie 1	- 500228 Esperance Paris 19 1
			13/10/2019
			15h
U14 U15 / Phase 1			
Poule C			25
21052601	51467.1	523290 Montreuil Est 1	- 500362 Stade De L'Est 2
			13/10/2019
			16h
U14 U15 / Phase 1			
Poule D			26
21052680	51501.1	558935 Solitaires Fc 2	- 537679 Enfants Gouttes D'Or 1
			05/10/2019
			19h
21052683	51504.1	517370 Gennevilliers Esp 1	- 553181 Paris Sport Culture 1
			05/10/2019
			19h15
U14 U15 / Phase 1			
Poule C			29
21031400	51943.1	582820 Exc Paris 20 1	- 500853 As La Cosmoise 2
			13/10/2019
			19h
Futsal U11 / Phase 1			
Poule 6			15
21052694	50962.1	589832 Vau D'Ensemble 1	- 500813 Ile St Denis Ats 1
			05/10/2019
			12h00
21052694	50962.1	583679 CMe Sport Culture 2	- 551983 Espace Jeune Ch 1
			05/10/2019
			19h
21052614	50972.1	589832 Vau D'Ensemble 1	- 550739 Drancy Futsal 1
			13/10/2019
			12h00

STATUTS ET RÉGLEMENTS

Rappel : Les joueurs, éducateurs et dirigeants convoqués en Commission doivent se présenter devant les Commissaires munis de leurs licences ou en cas d'oubli, d'une pièce d'identité officielle, permettant à la Commission de s'assurer de leur identité.

Réunion du 08 Octobre 2019

Présents : MM Jacques BLACHERE (Pdt), Tobias MOLOSSI, Mohamed RAOUADI, Gérard VIVARGENT (CD), Jamal SOUADJI, Marcel FRIBOULET, Mme BENSLIMANE Djaimila.

Excusé : Manuel COBO.

Assiste : Mme Cécile DUMONT.

Début de la réunion : 18h00

Seniors D2 A

Match n° 51786.1 Du 29/09/2019

Sevran Fc 1 / Villemomble Sports 2

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de Villemomble Sports sur la participation à la rencontre en tant que joueurs suspendus de MM. ADDARIO Vincent et HAMOUTI Reda, joueurs de Sevran FC, pour la dire recevable en la forme.

Constatant que M. HAMOUTI Reda, licence 2546847233, a été suspendu 1 match ferme à compter du 03/06/2019.

Constatant que M. HAMOUTI Reda a participé à la rencontre 51798.1 en date du 22/09/2019, ne purgeant donc pas sa suspension.

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match perdu par pénalité à Sevran FC avec moins un (-1) point et zéro (0) but marqué pour en attribuer le gain à l'équipe de Villemomble Sports avec trois (3) points et zéro (0) but marqué.

Donne un match de suspension ferme à M. HAMOUTI Reda, licence 2546847233 à compter du 14 octobre 2019.

Débite Sevran FC des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Seniors D2 A

Match n° 51805.1 Du 06/10/2019

Villepinte Fc / Bobigny AF

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de Villepinte FC sur la l'identité de M. SIDIBE Bakary, joueur de Bobigny AF ; le joueur présenté ne correspondant pas à la licence, pour la dire recevable en la forme.

Constatant que le capitaine de Villepinte FC a posé en début de rencontre une réserve sur l'identité du joueur n°9 de Bobigny AF ne correspondant pas selon lui à la photo présentée sur la licence,

Constatant que le dirigeant de Bobigny AF a alors demandé à retirer M. SIDIBE Bakary alors que la FMI avait déjà été signée par toutes les parties prenantes.

Constatant que Villepinte FC affirme que M. SIDIBE Bakary a pris part à la rencontre.

Constatant que l'Arbitre Officiel a notifié en observation d'après match que le joueur n°9 de Bobigny AF M. SIDIBE Bakary n'avait pas pris part à la rencontre et qu'il était resté derrière la main courante tout du long.

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Décide de suspendre la décision jusqu'à complément d'enquête.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel

Seniors D2 B

Match n° 51875.1 Du 06/10/2019

Dugny SC / CS Berbères

La Commission,

Prend connaissance de la réserve de CS Berbères sur la qualification et la participation de tous les joueurs de l'équipe de Dugny SC, susceptible d'avoir aligné plus de deux joueurs mutés hors période, pour la dire recevable en la forme.

Constatant que sur la FMI de la rencontre citée en référence figure du côté de Dugny SC quatre joueurs mutés plus un joueur muté hors période.

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réserve non fondée, score acquis sur le terrain.

Débite CS Berbères des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Seniors D3 A

Match n° 51940.1 Du 06/10/2019

Romainville Fc / Enfants Goutte D'Or 1

La Commission,

Constatant que le Club visiteur n'était pas présent et la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant qu'il s'agit d'une erreur administrative de la part du District de la Seine-Saint-Denis de football ayant oublié de reporter cette rencontre.

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer.

Transmet le dossier à la CSG pour date à fixer.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel

Seniors D5 A

Match n° 52204.1 Du 06/10/2019

Neuilly Plaisance Fc 1 / Rosny So 1

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation à l'encontre de Neuilly Plaisance FC de la part du Capitaine de Rosny So 1 sur la qualification et la participation de tous les joueurs de l'équipe de Neuilly Plaisance FC 1, susceptible d'avoir aligné plus de deux joueurs hors période, pour la dire non recevable en la forme.

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit évocation non recevable, score acquis sur le terrain.

Débite Rosny So des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis.

Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

CDM D2

Match n° 50593.1 Du 06/10/2019

Bourget Fc 5 / Buttes Chaumont Sc 5

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance des réserves de Buttes Chaumont SC au sujet de l'entrée du 11^{ème} joueur du Bourget FC à la 10^{ème} minute, alors que cela avait été refusé à l'équipe de Buttes Chaumont Sc 5.

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Décide de convoquer :

L'Arbitre Officiel,

M. SINGH Lovepreet, Capitaine du Bourget FC,

M. MARTINS BARROSO Alexandre, Capitaine de Buttes Chaumont Sc,

Au District le 16/10/2019 à 19h00.

Place ce dossier en attente d'auditions.

Futsal D2 B

Match n° 51094.1 Du 05/10/2019

Aulnay Nord Plus 1 / Parisienne Es 2

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance du courrier d'excuses de Parisienne ES qui a eu un accident de la route en se rendant au gymnase.

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Décide de suspendre la décision jusqu'à réception de la feuille de match.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U18 D3 A

Match n° 52516.1 Du 06/10/2019

Romainville Fc 2 / Cosmos Fc 1

La Commission,

Prend connaissance de la réserve de Romainville Fc 2 sur la qualification et la participation de tous les joueurs de l'équipe de Cosmos FC 1, susceptible de ne pas avoir respecté le délai d'enregistrement de 4 jours francs, pour la dire recevable en la forme.

Constatant qu'après vérification des licences de Cosmos FC, les licences de MM. CAMARA Ousmane et BOUHEMAD Malik, sont non actives et la licence de M. ISHAK Rami, a été enregistré le 02/10/2019 et a donc une date de qualification au 07/10/2019.

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réserve fondée, décide de donner match perdu par pénalité à Cosmos Fc avec moins un (-1) point et zéro (0) but marqué pour en attribuer le gain à l'équipe de Romainville FC 2 avec trois (3) points et un (1) but marqué.

Débite Cosmos Fc des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel

U16 D2 B

Match n° 52833.1 Du 06/10/2019

Gagny Usm 1 / Rosny So 1

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de Rosny So 1 envoyée par une boîte mail personnelle sur la qualification et la participation de tous les joueurs de l'équipe de Gagny USM 1, susceptible d'avoir aligné des joueurs avec des licences non actives, pour la dire non recevable en la forme.

Pour information, après vérification des licences de Gagny USM 1, celles étant toutes actives et qualifiées pour la date de la rencontre.

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réserve irrecevable, score acquis sur le terrain.

Débite Rosny So des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine

Saint Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U16 D3 A

Match n° 52879.1 Du 06/10/2019

Bourget Fc 2 / Paris International 1

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réclamation du Bourget FC 2 sur la qualification et la participation de MM. DIAHABI Yadaly, CISSOKO Abdramane, BAGAYOKO Adama et SAMAKE Sirema, joueurs de l'équipe de Paris International 1, susceptibles d'être mutés hors période, pour la dire recevable en la forme.

Constatant que la réserve a été posée après le match et devient donc une réclamation.

Constatant qu'après vérification des licences MM. DIAHABI Yadaly, CISSOKO Abdramane, BAGAYOKO Adama et SAMAKE Sirema, ont tous été mutés hors période.

Considérant que le Club de Paris International a donc fait jouer plus de 2 joueurs hors période lors de la rencontre citée en référence.

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réclamation fondée, décide de donner match perdu par pénalité à Paris International 1 avec moins un (-1) point et zéro (0) but marqué.

FC Bourget ne bénéficie pas du gain du match.

Débite Paris International des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U16 D3 A

Match n° 52881.1 Du 06/10/2019

Livry Gargan FC 2 / AS Paris

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance du courrier de l'AS Paris au sujet de la rencontre citée en référence pour laquelle l'équipe a été déclarée forfait.

Constatant que sur la FMI, signée uniquement par le club recevant, il est indiqué que le club visiteur était absent.

Constatant que l'AS Paris nous informe qu'ils étaient bien présents au stade mais arrivés à 12h35 donc en retard mais qu'ils auraient quand même pu prendre part à la rencontre.

Constatant que l'AS Paris affirme que la FMI a été rempli une fois qu'ils avaient quitté le stade.

Constatant que l'AS Paris conteste le forfait de son équipe.

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Prend note du courrier de l'AS Paris, forfait pour retard confirmé.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U16 D3 A

Match n° 52924.1 Du 06/10/2019

Montreuil F.C 2 / Bondy As 2

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de Montreuil FC sur la participation en tant qu'arbitre assistant d'un licencié mineur.

Constatant que M. THIOUBOU Driss, licence n° 2546422438 est inscrit sur la feuille de match en tant qu'Arbitre Assistant 1 alors qu'il est né le 30/06/2004.

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Décide de suspendre la décision jusqu'à réception de la feuille de match.

Convocations pour le 16/10/2019

CDM D2

Match n° 50593.1 Du 06/10/2019

Bourget Fc 5 / Buttes Chaumont Sc 5

L'Arbitre Officiel,

M. SINGH Lovepreet, Capitaine du Bourget FC,

M. MARTINS BARROSO Alexandre, Capitaine de Buttes Chaumont Sc,

Au District le 16/10/2019 à 19h00.

Fin de la réunion : 20H30

Feuilles de matchs non parvenues

Seniors D3 / Phase 1 Poule A 34

Dimanche 29/09/2019

21550999 51922.1 537678 Enfants Goutte D'Or 1 550005 Solitaires Fc 2

Seniors D4 / Phase 1 Poule B 37

21554951 52119.1 548744 Couronnes Ofc 2 550274 Bondy Js 1

Seniors D5 / Phase 1 Poule B 39

21558322 52252.1 564055 Sport Rue Prevention 1 517376 Gervaisienne Epp
1

Dimanche 06/10/2019

21558341 52271.1 582026 Esc Paris 20 2 553181 Paris Sport Culture 2

Veterans D1 / Phase 1 Poule 0 1

21497052 50012.1 500653 As La Courneuve 11 524329 Coubronnois Fc 11

Vétérans D3 / Phase 1 Poule 757

22058090 53670.1 581527 Montreuil Souvenir 11 554249 Acs Jwa Di Jwe 93
11

22058094 53674.1 541449 Stains Es 12 513754 Rosny So 12

Veterans + 45 Ans / Phase 1 Poule A 8

Dimanche 29/09/2019

21500058 50698.1 550137 Clichois Uf 14 503502 Drancy Fc 14

Veterans + 45 Ans / Phase 1 Poule B 9

21500147 50742.1 521047 Dugny Sc 14 549954 Gournay Fc 14

Dimanche 06/10/2019

21500155 50750.1 582011 Neuilly Plaisance Fc 14 500828 Esperance Paris
19è 14

Veterans + 45 Ans / Phase 1 Poule D 11

21500332 50837.1 551290 Arena As 14 547035 Blanc Mesnil Sf 15

21500335 50840.1 518651 Villepinte Fc 14 537160 Benfica Portug 19è 14

U18 D3 / Phase 1 Poule A 43

21567140 52517.1 521047 Dugny Sc 1 582026 Esc Paris 20 1

U18 D3 / Phase 1 Poule B 44

21567269 52580.1 511117 Championnet Sports 1 564055 Sport Rue Preven-
tion 1

Chmpt Libre / U20 Espoirs / 0 Poule 0 46

21573262 53181.1 521046 Parisienne Es 20 549422 Cosmos Fc 20

U16 D1 / Phase 1 Poule 0 47

21568472 52746.1 519619 Aulnay Csl 2 518651 Villepinte Fc 1

U16 D2 / Phase 1 Poule A 48

21569354 52791.1 541449 Stains Es 1 554308 Sevrans Fc 1

U16 D4 / Phase 1 Poule A 52**Dimanche 08/09/2019**

21569711 52962.1 511445 Vaujours Fc 1 513660 Romainville Ca 1
21569713 52964.1 523259 Drancy Ja 4 507532 Villemomble Sports 3
21569714 52965.1 516449 Montmartre Ol 1 548635 Montfermeil Fc 3
21569715 52966.1 500797 Noisy Le Grand Fc 2 563905 Ass Noisienne 1

Dimanche 06/10/2019

21569732 52983.1 549422 Cosmos Fc 1 537762 Audonienne Usm 1
21569733 52984.1 523259 Drancy Ja 4 564055 Sport Rue Prevention 1

U16 D4 / Phase 1 Poule B 53**Dimanche 29/09/2019**

21569856 53041.1 537678 Enfants Goutte D'Or 1 526710 Ile St Denis Csm 1

Dimanche 06/10/2019

21569863 53048.1 526710 Ile St Denis Csm 1 550137 Clichois Uf 2

U16 D4 / Phase 1 Poule C 54**Dimanche 15/09/2019**

21569985 53104.1 521046 Parisienne Es 2 581402 Af Paris 18 2

Dimanche 06/10/2019

21569993 53112.1 546942 Olympique Pantin 2 581825 Bagnolet Fc 1

U14 D3 / Phase 1 Poule B 22**Samedi 28/09/2019**

21528454 51327.1 549422 Cosmos Fc 1 537762 Audonienne Usm 1

U14 D5 / Phase 1 Poule B 28

21531304 51598.1 548744 Couronnes Ofc. 3 551831 As Paris 1

Futsal D1 / Phase 1 Poule 0 15**Vendredi 20/09/2019**

21502991 50949.1 581825 Bagnolet Fc 1 563679 Cité Sport Culture 2
22/09/2019

Samedi 05/10/2019

21503007 50965.1 582464 Karma Bobigny Fsc 1 580632 Vue D'Ensemble 1

Vendredi 11/10/2019

21503009 50967.1 581825 Bagnolet Fc 1 551863 Espace Jeune Ch 1

Futsal D2 / Phase 1 Poule A 16

Samedi 05/10/2019

21512499 51027.1 850427 Aulnay Futsal 2 582269 Vivacité 1

Mardi 08/10/2019

21512500 51028.1 547035 Blanc Mesnil Sf 1 560298 Almaty Bobigny Futsa 1

Futsal D2 / Phase 1 Poule B 17

Jeudi 12/09/2019

21512607 51069.1 500653 As La Courneuve 2 581994 Cps10 1

Jeudi 26/09/2019

21512619 51081.1 500653 As La Courneuve 2 582036 Aulnay Nord Plus 1

Samedi 05/10/2019

21512632 51094.1 582036 Aulnay Nord Plus 1 521046 Parisienne Es 2

Vendredi 11/10/2019

21512639 51101.1 590259 Jeunesse Aulnay 2 582036 Aulnay Nord Plus 1

Coupe U14 Seine St Denis / 1 Poule Unique 375

Samedi 05/10/2019

22059084 53743.1 521046 Parisienne Es 1 513754 Rosny So 1

22077983 53844.1 500002 Red Star Fc 1 503477 Lilas Fc 1

Critérium + 55 Ans / 0 Poule 0 12

Dimanche 29/09/2019

21498247 50541.1 541449 Stains Es 20 523260 Montreuil Esd 20

Article 44 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis : Non envoi de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle, un dernier envoi sera effectué sur la boîte électronique officielle du club avant sanctions, amende fixée dans l'annexe 3 du présent règlement et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un délégué officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

Forfaits

(Double cliquez sur l'image)

DISTRICT SEINE SAINT-DENIS		Equipes forfaits			
Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
31141 Seniors D4 / Phase 1	A	850813	Ile St Denis Afc 1	FG	
31141 Seniors D4 / Phase 1	B	537782	Audonienne Usm 1	FG	
31151 Seniors D5 / Phase 1	B	517378	Gervaisienne Epp 1	FM	21558337 52267.1 06/10/2019
		582713	Junior Academie Pari 1	FM	21558338 52266.1 06/10/2019
38121 Vétérans D2 / Phase 1	B	546488	La Serbie As 11	FG	
38151 Veterans + 45 Ans / Phase 1	B	523280	Montreuil Esd 14	FM	21500151 50746.1 06/10/2019
		547035	Blanc Mesnil Sf 14	FM	21500151 50746.1 06/10/2019
38151 Veterans + 45 Ans / Phase 1	C	542497	Esp. Aulnayssienne 14	FG	
U18 D1 / Phase 1	D	500403	Gagny Usm 1	FG	
U18 D3 / Phase 1	A	582011	Neuilly Plaisance Fc 1	FG	
U18 D3 / Phase 1	B	500798	Neuilly Plaisance Sp 1	FG	
U18 D3 / Phase 1	C	537782	Audonienne Usm 1	FG	
		551831	As Paris 1	FM	21567403 52648.1 06/10/2019
		551851	Paris 18 As 1	FG	
Chmpt Libre / U20 Espoirs / 0	D	500707	Noisy Le Sec Banlieu 20	FG	
U16 D2 / Phase 1	B	549654	Gournay Fc 1	FM	21569442 52834.1 06/10/2019
U16 D3 / Phase 1	A	551831	As Paris 1	FM	21569535 52881.1 06/10/2019
U16 D4 / Phase 1	A	516449	Montmartre Ol 1	FM	21569725 52976.1 13/10/2019
					21569730 52981.1 06/10/2019
U14 D5 / Phase 1	A	508884	Neuilly Sfc. 3	FG	
		581402	Af Paris 18 3	FG	
U14 D5 / Phase 1	B	540374	Antillais Paris 19 2	FG	
U14 D5 / Phase 1	C	513880	Romainville Ca 2	FG	
		521046	Parisienne Es 4	FG	
		581882	Cs Berberes 2	FM	21531399 51648.1 12/10/2019
U14 D5 / Phase 1	D	521047	Dugny Sc 2	FG	
		551943	Bobigny Etoile 1	FG	
Futsal D2 / Phase 1	B	500653	As La Courmeuve 2	FM	21512631 51093.1 07/10/2019
Coupe Senior Seine St Denis / 1	D	850813	Ile St Denis Afc 1	FM	22059305 53834.1 13/10/2019
Coupe U14 Seine St Denis / 1	D	523280	Montreuil Esd 1	FM	22077969 53840.1 05/10/2019
		549422	Cosmos Fc 1	FM	22059081 53740.1 05/10/2019
		581402	Af Paris 18 1	FM	22059087 53746.1 05/10/2019
		581825	Bagnolet Fc 1	FM	22059110 53766.1 05/10/2019

Feuille de match Informatisée (FMI)

. En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement,

. En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

. En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

Les Clubs mentionnés en gras sont les clubs sanctionnés.

Demandes en cours

28/09/2019	U14 D3 / Poule A / Aulnay Fc 1 - Blanc Mesnil Sf 3
28/09/2019	U14 D4 / Poule B / Bondy As 3 - Noisy Le Grand Fc 2
28/09/2019	U14 D5 / Poule B / Couronnes Ofc. 3 - As Paris 1
28/09/2019	U14 D5 / Poule D / Audonienne Usm 2 - St Denis Us 4
28/09/2019	Seniors Féminines D1 / Poule 0 / Aulnay Csl 1 - Noisy Le Grand Fc 1
29/09/2019	Veterans D1 / Poule 0 / Aulnay Fc 11 - Coubronnais Fc 11
29/09/2019	Vétérans D2 / Poule A / Tremblay Fc 12 - Epinay Academie 12
29/09/2019	Critérium + 55 Ans / 0 / Poule 0 / As La Courneuve 20 - Blanc Mesnil Sf 20
29/09/2019	Critérium + 55 Ans / 0 / Poule 0 / Stains Es 20 - Montreuil Esd 20
29/09/2019	Cdm D2 / Poule 0 / Audonienne Usm 5 - Bondy Js 5
29/09/2019	Veterans + 45 Ans / Poule A / Sevrans Fc 14 - Tremblay Fc 14
29/09/2019	Veterans + 45 Ans / Poule A / Clichois Uf 14 - Drancy Fc 14
29/09/2019	Veterans + 45 Ans / Poule A / Drancy Ja 14 - Amicale Fc 14
29/09/2019	Veterans + 45 Ans / Poule B / Dugny Sc 14 - Gournay Fc 14
29/09/2019	Veterans + 45 Ans / Poule D / Blanc Mesnil Sf 15 - Antillais Aulnay 14
29/09/2019	Veterans + 45 Ans / Poule D / Epinay Academie 14 - Lilas Fc 14
29/09/2019	Seniors D3 / Poule A / Vaujours Fc 1 - Bagnolet Fc 2
29/09/2019	Seniors D3 / Poule A / Enfants Goutte D'Or 1 - Solitaires Fc 2
29/09/2019	Seniors D3 / Poule B / Clichois Uf 2 - Parisienne Es 2
29/09/2019	Seniors D3 / Poule B / Coubronnais Fc 1 - Villetaneuse Cs 1
29/09/2019	Seniors D4 / Poule B / Couronnes Ofc 2 - Bondy Js 1
29/09/2019	Seniors D5 / Poule A / Gournay Fc 1 - Neuilly Plaisance Fc 1
29/09/2019	Seniors D5 / Poule A / Rosny So 1 - Noiséenne Ass 2
29/09/2019	Seniors D5 / Poule B / Sport Rue Prevention 1 - Gervaisienne Epp 1
29/09/2019	U16 D4 / Poule B / Enfants Goutte D'Or 1 - Ile St Denis Csm 1
29/09/2019	U16 D4 / Poule C / Olympique Pantin 2 / Paris Xi Us 1
29/09/2019	Vétérans D3 / Acs Jwa Di Jwe 93 11 - Clichois Uf 12
05/10/2019	Futsal D1 / Karma Bobigny Fsc 1 - Vue D'Ensemble 1

05/10/2019 Futsal D1 / Drancy Futsal 1 - Montreuil Ac 1
 05/10/2019 Futsal D2 / Poule A Almaty Bobigny Futsa 1 - Sofa 93 1
 05/10/2019 Futsal D2 / Poule A Aulnay Futsal 2 - Vivacité 1
 05/10/2019 Futsal D2 / Poule B Aulnay Nord Plus 1 - Parisienne Es 2
 05/10/2019 Futsal D2 / Poule B Esperance Paris 19è 2 - Drancy Futsal 2
 05/10/2019 Coupe U14 Seine St Denis / 1 / Poule Unique Coubronnois Fc 1 - Auber-
 villiers Fcm 1
 05/10/2019 Coupe U14 Seine St Denis / 1 / Poule Unique Parisienne Es 1 - Rosny So
 1
 05/10/2019 Coupe U14 Seine St Denis / 1 / Poule Unique Red Star Fc 1 - Lilas Fc 1
 06/10/2019 Veterans D1 / As La Courneuve 11 - Coubronnois Fc 11
 06/10/2019 Critérium + 55 Ans / 0 / Clichois Uf 20 - Blanc Mesnil Sf 20
 06/10/2019 Critérium + 55 Ans / 0 / Montreuil Esd 20 - Drancy Fc 20
 06/10/2019 Cdm D2 / Olympique De Pantin 5 - Neuilly Plaisance Sp 5
 06/10/2019 Veterans + 45 Ans / Poule A Clichois Uf 14 - Tremblay Fc 14
 06/10/2019 Veterans + 45 Ans / Poule B Neuilly Plaisance Fc 14 - Esperance Paris
 19è 14
 06/10/2019 Veterans + 45 Ans / Poule C Coubronnois Fc 14 - Montfermeil Fc 14
 06/10/2019 Veterans + 45 Ans / Poule D Arena As 14 - Blanc Mesnil Sf 15
 06/10/2019 Veterans + 45 Ans / Poule D Villepinte Aspp 14 - Montreuil Fc 14
 06/10/2019 Veterans + 45 Ans / Poule D Villepinte Fc 14 - Benfica Portug 19è 14
 06/10/2019 Seniors D3 / Poule B Paris Sport Culture 1 - Clichois Uf 2
 06/10/2019 Seniors D5 / Poule A Coubronnois Fc 2 - Aulnay Csl 3
 06/10/2019 Seniors D5 / Poule B Esc Paris 20 2 - Paris Sport Culture 2
 06/10/2019 U18 D3 / Poule A Dugny Sc 1 - Esc Paris 20 1
 06/10/2019 U18 D3 / Poule C Montreuil F.C 2 - Pierrefitte F.C. 1
 06/10/2019 U16 D1 / Clichois Uf 1 - Montfermeil Fc 2
 06/10/2019 U16 D1 / Aulnay Csl 2 - Villepinte Fc 1
 06/10/2019 U16 D2 / Poule A Stains Es 1 - Sevrans Fc 1
 06/10/2019 U16 D2 / Poule B Tremblay Fc 2 - Raincy Fa 1
 06/10/2019 U16 D3 / Poule B Montreuil F.C 2 - Bondy As 2
 06/10/2019 U16 D4 / Poule A Villemomble Sports 3 - Romainville Ca 1
 06/10/2019 U16 D4 / Poule A Cosmos Fc 1 - Audonienne Usm 1
 06/10/2019 U16 D4 / Poule A Drancy Ja 4 - Sport Rue Prevention 1
 06/10/2019 U16 D4 / Poule B Ile St Denis Csm 1 - Clichois Uf 2 Feuille de match
 06/10/2019 U16 D4 / Poule B As La Courneuve 2 - Montreuil Esd 1
 06/10/2019 U16 D4 / Poule C Olympique Pantin 2 - Bagnolet Fc 1
 06/10/2019 Chmpt Libre / U20 Espoirs / 0 / Parisienne Es 20 - Cosmos Fc 20
 06/10/2019 Vétérans D3 / Poule Montreuil Souvenir 11 - Acs Jwa Di Jwe 93 11
 06/10/2019 Vétérans D3 / Poule Stains Es 12 - Rosny So 12
 08/10/2019 Futsal D2 / Poule A Blanc Mesnil Sf 1 - Almaty Bobigny Futsa 1
 11/10/2019 Futsal D1 / Bagnolet Fc 1 - Espace Jeune Ch 1
 11/10/2019 Futsal D2 / Poule B Jeunesse Aulnay 2 - Aulnay Nord Plus 1

Les Clubs n'ayant pas répondu aux demandes officielles formulées par e-mail se verront systématiquement sanctionner pour absence d'explications.

Fin de la réunion à 20h30

**Foot 93 est le journal numérique officiel du District de
la Seine-Saint-Denis de football**

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

SAUVAGE Marina

REDACTION

AMRI Myriam

Directrice Administrative :	Mme. Marina SAUVAGE
Secrétaire de Direction :	Mme. Cécile DUMONT
Accueil :	Mme. Myriam AMRI
Responsable Compétitions :	M. Eric TEURNIER
Comptabilité :	M. Didier LEFEBVRE
Arbitrage :	Mme. Myriam AMRI

Mail: secretariat@district93foot.fff.fr

Téléphone: 01-48-19-89-40

Technique :	M. Marc MATHIEU
Chargé de Développement :	M. Jérémy MAYTRAUD
Conseiller Technique Départemental :	M. Christophe MORO

Mail: technique@district93foot.fff.fr

Téléphone: 01-48-19-89-40

**District de la Seine-Saint-Denis de football
65-75 Avenue Jean Mermoz
93120 La Courneuve**

